

16

Mettre en place un plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines de la culture



STATUT

Recommandation en cours

Version 2

Travaux réalisés

- 2022 : Élaboration d'une charte de déontologie avec un chapitre consacré à l'égalité des chances et des genres
- 2022 : Évaluation et correction des données concernant l'évolution de la représentation paritaire dans nos institutions pour l'Observatoire de l'Égalité
- Avril 2021 : Participation à la récolte des données au secteur culturel pour le chapitre « Prise de décision » de l'Observatoire de l'Égalité
- Février 2021 : Publication du rapport d'activité 2020 avec un chapitre spécial consacré aux données sur l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau de la prise de décision au sein des établissements culturels (Instituts culturels de l'État, Établissements publics, Fondations et ASBL paraétatiques)
- 8 octobre 2020 : Publication du Plan d'action national de l'égalité des femmes et des hommes
- Septembre-octobre 2020 : Participation aux négociations en cours du projet de conclusions « Gender equality in the field of culture » au niveau du groupe de travail préparatoire du Conseil de l'UE. Les conclusions de la Présidence ont été adoptées au Conseil des ministres de l'UE le 1^{er} décembre 2020.
- 2018-2020 : Mise en place d'une représentation paritaire de femmes et d'hommes dans les organes de prise de décision et de gestion du ministère de la Culture
- Promotion de la représentation paritaire de femmes et d'hommes au sein des institutions partenaires du ministère en ce qui concerne la composition des commissions, conseils, jurys et autres entités
- Mise en place d'une ventilation par sexe dans les statistiques culturelles et autres évaluations internes
- Engagement pour un traitement égalitaire des candidatures lors des procédures de sélection au ministère

Travaux prévus

- Mise en pratique des conclusions du Conseil de l'Union européenne
- Dans le cadre de l'évaluation des conventions, élaboration d'une fiche pour répertorier et mesurer les efforts fournis par le secteur culturel subventionné concernant l'égalité entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture en partenariat avec les institutions culturelles, le ministère de l'Égalité des chances et le *CID Fraen an Gender*

Documentation

- [Charte de déontologie pour les structures culturelles](#)

Contact

- Danièle Kohn
(+352) 247 56604
daniele.kohn-stoffels@mc.etat.lu
- Laurence Brasseur
(+352) 247 86618
laurence.brasseur@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 01.01.2023